



DECISION DU MAIRE

n° 2026/ 026 / 2578

Objet : Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Travaux de Proximité » pour l'opération « Sécurisation de la Maison Des Arts »

MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le budget de la commune ;

Vu la délibération n° 2026/005 du 21 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 26° ;

Vu le dispositif d'aide financière proposé par le Département des Bouches-du-Rhône au titre des « Travaux de Proximité » ;

Considérant le projet de sécurisation de la Maison Des Arts,

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De solliciter l'aide du Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Travaux de Proximité » de l'année 2026, pour le financement de l'opération « Sécurisation de la Maison Des Arts », à hauteur de 70 % du montant subventionnable plafonné à 85 000 € HT, soit 59 500 €.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement provisoire de cette opération, ci-annexé, pour une participation communale de 33 869 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Département des Bouches-du-Rhône et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 27 MARS 2026



Le Maire,
Amapola VENTRON

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260327-DEC_2026_026-DE
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026